

APPEL A CANDIDATURES INTERNE-EXTERNE

La Chambre d'agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie est susceptible de recruter en CDD de 5 mois à compter du 15 mars 2022 :

3 Manœuvres pour le projet « Eradication du scarabée Oryctes » Code ROME A1203

Sous la responsabilité du Responsable technique, les missions seront les suivantes :
Procéder à la surveillance des zones à risques et veiller au suivi des actions relatives à la gestion d'Oryctes Rhinoceros (confection, entretien et suivi de piège / nettoyage de déchets verts et à la mise au feu de végétaux, ...) selon les directives du SIVAP ; Contribuer à la sensibilisation de différents publics.

Les conditions d'exercices non exhaustives sont les suivantes :

- Travaux sur les communes de Boulouparis à Païta, secteur allant de Bouraké à La Tamoia ;
- Procédures strictes ;
- Manipulation de charges ;
- Utilisation de matériels spécifiques (matériels de taille, tronçonneuses notamment) ;
- Port d'équipements de protection obligatoire (chaussures de sécurité, pantalon, tee-shirt, veste renforcée anti-coupe, protections anti-bruit, etc.) ;
- Distribution de supports de communication (flyers, brochures, etc.).

Localisation : Province Sud, Tontouta avec intervention possible sur l'ensemble du territoire.

Profil souhaité :

Formation BEP/CAP Agricole en horticulture, travaux paysagers ou équivalent ; ou avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier ;
Certificat(s) / Attestation(s) de formations incendie, premiers secours, utilisations de matériels spécifiques (tronçonneuses) sont appréciés ;
Discrétion professionnelle, confidentialité, bon relationnel ;
Certiphyto-NC1 ;
Permis B obligatoire pour se rendre sur l'un des sites auxquels il sera affecté en toute autonomie

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent adresser au plus tard **le lundi 14 mars 2022 à 12h00**, par courrier au siège de la Chambre d'agriculture et de la Pêche – BP 111 – 98845 Nouméa cedex – ou par mail à rh@canc.nc leur dossier complet comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Président de la Chambre d'agriculture et de la Pêche
- Un CV actualisé indiquant la date d'arrivée sur le Territoire si non Citoyen(ne) calédonien(ne) ;
- Les copies des diplômes ;

Tout dossier incomplet sera irrecevable.

Les personnes retenues sur dossier seront reçues pour un entretien devant le comité de recrutement.

La Chambre d'agriculture et de la Pêche se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à cette offre d'emploi.

Le Président, Gérard PASCO



